



Formulaire d'inscription 2025 / 2026

Nom : Prénom :
Date de naissance :

Instrument(s) :
Nombre d'années de pratique :

Téléphone portable :
Téléphone domicile : Téléphone bureau :

Adresse :
Code postal : Ville :

E-mail : @
Site web :

Vous êtes intéressé par les cours de :
 Guitare Basse Batterie Chant Groupe

Cours de guitare et batterie, votre objectif Guitaristic :
 Détente Soutenu Accro

Disponibilités :

Jour :	Jour :	Jour :	Jour :
Horaire :	Horaire :	Horaire :	Horaire :

Documents à fournir pour l'année 2025 / 2026

Frais d'inscription : 20 €

Règlement : Le règlement de l'école signé

Un chèque pour l'année ou trois chèques correspondant aux trois trimestres de cours, libellés à l'ordre de :

GUITARE & BASSE :

2025 - 2026		Pour les inscriptions en cours d'année, un calcul au prorata est appliqué :
1er trimestre	360 €	
2ème trimestre	390 €	
3ème trimestre	240 €	

BATTERIE :

2025 - 2026		Pour les inscriptions en cours d'année, un calcul au prorata est appliqué :
1er trimestre	384 €	
2ème trimestre	416 €	
3ème trimestre	256 €	

CHANT :

2025 - 2026		Pour les inscriptions en cours d'année, un calcul au prorata est appliquée :
1er trimestre	480 €	
2ème trimestre	480 €	
3ème trimestre	360 €	

Règlement de l'école GUITARISTIC - 2025 / 2026

I. Préambule

L'école Guitaristic est une école spécialisée dans l'enseignement des différentes disciplines de la musique.

Elle a pour mission d'offrir, dans les meilleures conditions pédagogiques, une bonne culture et pratique musicale, de susciter l'éclosion des vocations ou former de futurs amateurs actifs, éclairés et enthousiastes.

L'école s'attache à créer les conditions favorables à l'épanouissement des ses élèves et au développement de leur personnalité par un apprentissage :

De l'autonomie

De la vie en groupe

De la prise de responsabilité

II. Inscription

Les frais d'inscription sont de 20 euros pour l'année. Ils sont offerts pour les autres membres de la famille.

Le forfait des frais de scolarité des cours individuels pour l'année est basé sur 33h de cours. Le mode de règlement est de trois chèques fournis en début d'année, chacun est encaissé en début de trimestre. (Pour toute inscription en cours d'année, un calcul au prorata sera appliqué)

III. Calendrier - Déroulement des cours

Les cours se déroulent de septembre à juin. Ils suivent le calendrier scolaire.

Chaque élève est informé individuellement de ses heures de cours. Il est rappelé que ces horaires doivent être respectés tant pour l'heure d'arrivée que pour celle de départ.

IV. Engagements

Le premier trimestre (de septembre à décembre) peut être considéré comme un trimestre d'essai dans l'apprentissage de l'instrument. Aussi, l'élève a la possibilité d'interrompre sa formation s'il le désire à la fin du premier trimestre à condition de prévenir l'école par courrier postal ou par e-mail avant le 31 décembre de l'année en cours. Au-delà de cette date, l'inscription sera confirmée et due. Guitaristic prend en effet des engagements financiers à l'année calculés en fonction du nombre d'élèves inscrits et ne peut se permettre les désinscriptions dues à l'arrivée des beaux jours.

V. Assiduité

Tout élève inscrit à l'école s'engage dans son intérêt à suivre les cours avec assiduité.

En cas d'impossibilité d'assister à un cours, l'élève se doit de prévenir son professeur au plus tard 48h à l'avance. Ce dernier fera son maximum pour remplacer le cours selon ses disponibilités. Les absences sont limitées à 2 par trimestre de cours.

Dans le cas d'un cours annulé moins de 48h avant l'horaire prévu, ce cours sera considéré comme dû.

Pour des raisons professionnelles, en tant qu'enseignant et artiste, le professeur peut être tenu d'annuler un cours et s'engage à le remplacer.

VI. Abandon

Aucun remboursement ne pourra être exigé sans raison valable (exemples : accident, déménagement, perte d'emploi) et sur présentation d'un justificatif. Toute demande en ce sens fera l'objet d'un examen par l'école.

VII. Discipline

Il est interdit de fumer dans l'école et de perturber les cours. Guitaristic étant une école de musique, le calme doit y être respecté.

L'école ne sera en aucun cas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol des effets ou des objets personnels de l'élève.

Les élèves ne sont pas autorisés à entrer dans une salle sans y avoir été invités par le professeur.

VIII. Respect des locaux et du matériel

Les élèves doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Les dégradations volontaires seront réparées aux frais des parents sur présentation d'un devis.

IX. Conditions facultatives

- J'autorise l'école à faire appel aux services du SAMU ou du médecin en cas d'urgence
- J'autorise l'école à m'abonner à sa newsletter
Adresse électronique :@.....
- J'autorise les professeurs à photographier et/ou à filmer l'élève concerné par ce règlement pour le site Internet de l'école

Je m'engage à respecter le règlement de Guitaristic

Signature de l'élève (accompagné de la mention « *lu et approuvé* ») :

Signature du responsable légal (le cas échéant) :

Fait à Versailles, le/...../.....

Guitaristic

L'école de musique

6, rue Mazière

78000 Versailles

09 50 35 48 94

contact@guitaristic.fr - www.guitaristic.fr